



Le Parlement reconduit le crédit d'impôt à l'installation d'une borne à domicile

Le marché de l'e-mobilité continue de croître, avec un intérêt toujours plus marqué pour les véhicules électriques et hybrides parmi les actifs français. Selon la 9^e édition du baromètre Alphabet France x Ifop, plus d'un actif sur deux (52 %) envisage de choisir une motorisation électrifiée pour son prochain véhicule, contre 47 % en 2024 et 43 % en 2023. Aujourd'hui, 14 % des actifs roulent déjà avec un véhicule électrifié. Les principaux motifs évoqués sont le **coût d'usage plus avantageux (55 %)**, l'argument **écologique (45 %)** et le **confort**, jugé plus agréable par 43 % des sondés. En parallèle, **le crédit d'impôt sur l'installation d'un système de recharge à domicile vient d'être reconduit par les parlementaires**. La dynamique est donc positive pour l'écosystème de l'électromobilité.

Le point de vue de Julien Deleau, directeur France de [reev](#).

*"Le maintien du crédit d'impôt pour l'installation d'une borne de recharge à domicile confirme la volonté de la France d'ancrer durablement la mobilité électrique dans le quotidien des ménages. Ce dispositif constitue un levier essentiel pour accélérer la transition énergétique et rendre la recharge accessible au plus grand nombre", commente **Julien Deleau, Directeur France de reev**.*

*"L'e-mobilité doit s'inscrire dans une logique de sobriété dès sa conception. Cela suppose des bornes capables de s'ajuster, de dialoguer avec leur environnement et de servir les objectifs globaux du site qui les héberge. Demain, une borne ne se contentera pas de délivrer de l'énergie : elle dialoguera avec le bâtiment, le réseau, la météo. C'est ce lien entre mobilité, énergie et numérique qui structure l'écosystème à venir." précise **Julien Deleau, Directeur France de reev***

"La mobilité électrique ne repose pas que sur les grands axes autoroutiers. Elle se joue au quotidien, dans les parkings d'entreprises, d'hôtels ou de collectivité. Les bornes de recharge semi-publiques sont le maillon essentiel de cette transition, à condition d'être pensées comme des

infrastructures accessibles, intelligentes, et durables. L'avenir de la recharge est hybride : public, privé, semi-public." ajoute **Julien Deleau**

Par ailleurs, les actes délégués du règlement européen AFIR entreront en vigueur dès le 8 janvier 2026. Tout point de charge AC (courant alternatif) ou DC (courant continu) nouvellement installé et accessible au public devra être conforme aux standards ISO15118-1 à ISO15118-5. Les bornes non accessibles au public devront respecter le standard ISO 15118-20 à partir de 2027.

"Les nouveaux standards enjoignent tous les acteurs du marché à accélérer et à se mettre en conformité. Le règlement ne concerne pas seulement les fabricants, ce sont aussi les constructeurs de véhicules, mais aussi les opérateurs de mobilité et d'infrastructure qui doivent s'aligner aux exigences européennes. En somme, c'est toute la chaîne de valeur qui est concernée et doit travailler de concert pour une standardisation et une meilleur interopérabilité, et donc une plus grande efficacité des bornes de recharge électriques à terme." conclut **Julien Deleau, Directeur France de reev**

A propos de reev

reev est une société de logiciels internationale basée à Munich qui propose une plateforme reconnue de supervision de bornes et d'optimisation d'énergie pour le secteur semi-public. La mission de l'entreprise est de promouvoir une mobilité durable et tournée vers l'avenir. La solution basée sur le cloud garantit une recharge facile, une utilisation efficace de l'énergie et une automatisation des opérations quotidiennes - conçue pour les entreprises, la logistique, l'hôtellerie-restauration, les aires de stationnement et les copropriétés. En tant que partenaire fiable des opérateurs de points de charge (CPO), des installateurs IRVE, des distributeurs et des fabricants de bornes, reev contribue activement à l'expansion de l'écosystème de mobilité électrique et de l'énergie. Des solutions intuitives pour l'administration, le contrôle et la facturation garantissent une simplicité et une sécurité maximales - pour une mobilité intelligente, connectée et durable.

Pour plus d'informations, consulter le site <https://reev.com/fr>